

Corridor de sécurité - Protégez ceux qui vous protègent

La Société de l'assurance automobile du Québec souhaite rappeler aux conducteurs l'importance de la mesure du corridor de sécurité. Cette manœuvre de contournement des véhicules immobilisés permet d'accroître la sécurité des travailleurs qui interviennent sur la route ou en bordure de celle-ci, de même que celle de toute autre personne qui s'y trouve.

« Il importe que les conducteurs soient vigilants pour protéger l'ensemble des personnes qui travaillent en bordure de la route afin d'éviter des accidents. La poursuite des activités de sensibilisation pour le respect du corridor de sécurité prend donc toute son importance », a souligné le ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal, M. Robert Poëti.

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé sur la route ou en bordure de celle-ci, et que ses feux clignotants ou sa flèche lumineuse sont actionnés, les conducteurs doivent créer un corridor de sécurité. Il faut ralentir, se tenir éloigné du véhicule immobilisé et changer de voie si cela peut se faire de façon sécuritaire. Dans certaines circonstances, ils peuvent d'abord immobiliser leur véhicule avant d'effectuer la manœuvre pour ne pas mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes.

La mesure s'applique sur tout le réseau routier, que ce soit sur les autoroutes et les routes nationales, en milieu urbain ou rural. Le conducteur qui ne respecte pas le corridor de sécurité s'expose à une amende de 200 \$ à 300 \$ et à quatre points d'inaptitude.

Actions de sensibilisation

En tout temps, les conducteurs peuvent consulter la page Web www.corridordesecurite.gouv.qc.ca. On y trouve des explications détaillées sur la mesure et une vidéo de 90 secondes présentant quatre manœuvres potentielles à effectuer pour respecter le corridor de sécurité.

Des feuillets d'information sont aussi disponibles sur demande pour les organismes ou les partenaires sur le site Web de la Société dans la section Documents et publications.

Finalement, des panneaux d'affichage permanent ainsi que des panneaux à messages variables placés sur le réseau routier rappellent aux conducteurs d'exécuter la manœuvre pour respecter le corridor de sécurité.